

DESCRIPTIF PRODUIT

CLORTOSINT® est un herbicide de pré-levée et post-levée précoce qui agit par absorption racinaire ou foliaire.

TABLEAU DES USAGES AUTORISÉS

USAGES HOMOLOGUÉS	CULTURES	CIBLE	DOSE MAXIMUM D'EMPLOI	STADE D'APPLICATION	NOMBRE D'APPLICATION MAXIMUM	DÉLAI AVANT RECOLTE (DAR)	ZNT AQUATIQUE	ZNT PLANTES NON-CIBLES
Blé*Désherbage	Blé tendre**, blé dur*	Graminées Dicotylédones	3,6 L/ha	Jusqu'au stade BBCH29	1 seule application par culture	F (BBCH29 max)	5 mètres	5 mètres
	Épeautre**							
	Triticale**							
	Tritordeum, et autres hybrides du blé							
Orge*Désherbage	Orge							

Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>

* Sauf la variété Artimon

** Il appartient à l'agriculteur de vérifier la tolérance de sa variété au chlorotoluron. Sur blé tendre d'hiver, consulter la dernière édition en cours de la liste des variétés tolérantes au chlorotoluron publiée par Arvalis – Institut du végétal.

NUFARM SAS ne préconise l'utilisation de ce produit que sur les cultures et cibles mentionnées ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant son utilisation aux autres usages prévus par le catalogue des usages en vigueur.

Nom homologué : CLORTOSINT®

AMM n°8700002

Famille de produit : HERBICIDE (HRAC : 5)

Composition : 500 g/L (ou 44,1% p/p) de chlorotoluron

Formulation : Suspension Concentrée (SC)

SPECTRE D'EFFICACITÉ

CLORTOSINT® est efficace par ailleurs sur certaines adventices dicotylédones :

DICOTYLÉDONES ANNUELLES							
Alchemille	TS	Coquelicot	S	Matricaire	TS	Renouée des oiseaux	MS
Bleuet	MS	Géranium	MS	Myosotis	MS	Stellaire	TS
Capselle	TS	Lamier pourpre	S	Renoncule	MS	Véronique de Perse	MS

TS = Très sensible ; S = Sensible ; MS = Moyennement sensible

Nombre d'applications possibles sur céréales : 1 application par an dans la limite de 1800 g/ha de chlorotoluron soit 3,6 L/ha de CLORTOSINT®.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

CONDITIONS D'APPLICATION

CLORTOSINT® s'emploie en pré-levée ou en post-levée des cultures jusqu'au stade fin tallage. La dose d'emploi doit être modulée selon le type de sol et les mauvaises herbes à contrôler. Elle ne doit pas dépasser 3,6 L/ha de **CLORTOSINT®**.

ADVENTICES	SOL SABLEUX CRAYEUX, FILTRANT, BATTANT	SOL DE 20 À 30% D'ARGILE	SOL > 30% D'ARGILE
Folle avoine, Vulpin	3 L/ha à 3,4 L/ha	3,6 L/ha	*
Ray Grass, Pâturin, Agrostis	2,5 à 3 L/ha	3 à 3,4 L/ha	3,6 L/ha

* Efficacité insuffisante dans ce type de sol.

PRÉCAUTIONS D'EMPLOI

CLORTOSINT® doit être pulvérisé de façon homogène. Les jets et le débit doivent être soigneusement vérifiés pour éviter les sous-dosages et les sur-dosages de la bouillie. **CLORTOSINT®** n'est pas volatil. Éviter tout entraînement du brouillard de pulvérisation sur les cultures voisines, ainsi que les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles.

Dans le cadre de la mise en place de cultures de remplacement, ne pas appliquer de préparations à base de chlorotoluron plus d'une fois par parcelle et par an, ne re-semer qu'une culture sur laquelle le chlorotoluron est autorisé et ne pas appliquer de nouveau traitement à base de chlorotoluron sur celle nouvelle culture.

MÉLANGES EXTEMPORANÉS

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

PRÉPARATION DE LA BOUILLIE

CLORTOSINT® se présente sous forme de suspension concentrée à disperser dans l'eau. La formulation de **CLORTOSINT®** permet un emploi aisé à des volumes de 100 à 150 L/ha d'eau.

Avant de débiter le remplissage de la cuve du pulvérisateur pour préparer la bouillie de **CLORTOSINT®**, s'assurer que celle-ci ne contient aucun résidu liquide ou solide d'un traitement précédent. Verser directement **CLORTOSINT®** dans le réservoir du pulvérisateur à moitié rempli d'eau, l'agitateur étant en mouvement. Appliquer la bouillie immédiatement après la préparation.

PRÉVENTION ET GESTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à des modes d'actions différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

PROTECTION DE L'OPÉRATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée.
Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protections collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex : lavage de mains, douche en fin de traitement) et à un comportement rigoureux (ex : procédure d'habillage/déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac translucide, à votre partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR ET GESTIONS DES FONDS DE CUVE

A la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buses...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur. Rincer au moins deux fois la cuve après application de la préparation.

Caractéristiques des EPI	PROTECTION DE L'OPÉRATEUR PENDANT LES PHASES DE :				PROTECTION DU TRAVAILLEUR
	PRÉPARATION/ MÉLANGE/ CHARGEMENT	APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE	
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS			
		TRACTEUR AVEC CABINE FERMÉE	TRACTEUR SANS CABINE		
GANTS EN NITRILE NF EN ISO 374-1/A1 réutilisables NF EN 16523-1+A1 (type A) ou à usage unique NF EN ISO 374-2 (types A, B ou C)	Réutilisables	À usage unique*	À usage unique**	Réutilisables	
EPI VESTIMENTAIRE conforme à la norme NF EN ISO 27065/A1	EPI vestimentaire			EPI vestimentaire	
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3	ET EPI partiel			ET EPI partiel	

*EN CAS D'INTERVENTION SUR LE MATÉRIEL PENDANT LA PHASE DE PULVÉRISATION. DANS CE CAS, LES GANTS NE DOIVENT ÊTRE PORTÉS QU'À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE ET DOIVENT ÊTRE STOCKÉS APRÈS UTILISATION À L'EXTÉRIEUR DE LA CABINE. **EN CAS DE CONTACT AVEC LA CULTURE TRAITÉE.

ÉLIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

REEMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT.

Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou à un autre service de collecte spécifique.

Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'ADIVALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.

CLASSEMENT



EUH208 : Contient de la 1,2-Benzisothiazolin-3-one. Peut produire une réaction allergique.

ATTENTION



H351 : Susceptible de provoquer le cancer.

H361d : Susceptible de nuire au fœtus.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

P201 : Se procurer les instructions avant utilisation.

P202 : Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection et des vêtements de protection.

P308+P313 : EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P391 : Recueillir le produit répandu.

P405 : Garder sous clef.

P501 : Éliminer le contenu et le récipient via une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux conformément à la réglementation nationale.

Délai de rentrée : 48 heures

SPe2 : Pour protéger les organismes aquatiques, ne pas appliquer la préparation sur sols artificiellement drainés.

SPe3 : Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eaux.

SPe3 : Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente.

SPe7 : Pour protéger les oiseaux, ne pas appliquer pendant la période de reproduction des oiseaux (mars à août).

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. [Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours des ferme ou des routes.]

Respecter une distance d'au moins 3 mètres entre la rampe de pulvérisation et :

- L'espace fréquenté par les personnes présentes lors du traitement ;
- L'espace susceptible d'être fréquenté par des résidents.

STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine fermé dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour les animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

PREMIERS SOINS

En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste.

En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste.

En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison.

En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre anti-poison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la Fiche de Données de Sécurité.

En cas d'intoxication animale : contacter votre vétérinaire.

AVERTISSEMENT

Toute reproduction totale ou partielle de cette étiquette est interdite.

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces...

Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

LES BONS GESTES POUR TRAITER EN TOUTE SÉCURITÉ

-  N'utilisez les produits phytopharmaceutiques que si nécessaire.
-  Protégez votre santé et celle de votre entourage.
-  Surveillez les conditions météorologiques.
-  Protégez les points d'eau.
-  Protégez les pollinisateurs.
-  Préservez la faune sauvage.



 D'INFOS SUR [HTTPS://PHYTEIS.FR/PHYTOPRATIQUE/](https://phyteis.fr/phytopratique/) : FLASHEZ-MOI 

NUFARM SAS

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes

Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

<https://nufarm.com/fr/>